

SECTION 3: DIAGNOSTIC

SYNTHESE	103
Bâti	104
Paysage et végétation	106
Réseaux	108
Situation environnementale	110
OBJECTIFS COMMUNAUX	111



campagne, Puplinge été 2006

SYNTHESE

La commune de Puplinge occupe une situation stratégique en limite de l'agglomération. Son village appartient à l'espace agricole malgré la présence toute proche du tissu urbain, du côté suisse comme du côté français. La commune est confrontée d'une part (au sud) aux enjeux des grands projets urbains (Etoile Annemasse et MICA), d'autre part (au nord) aux enjeux liés à la valorisation et la préservation de l'espace agricole (renaturation de la Seymaz et du Foron, réseaux agro-environnementaux).

La commune de Puplinge est une pièce de territoire dont la position par rapport à l'espace agricole est fragilisée. L'identité de la commune et la valorisation de son territoire sont directement liées aux connexions que Puplinge entretient avec l'agglomération et le grand territoire. Si les grands projets urbains ont une incidence directe sur l'accessibilité et la densification du territoire communal, les projets environnementaux présentent un important potentiel en ce qui concerne le renforcement de son identité.

BATI

CONSTAT

La commune de Puffling appartient à la campagne. Son village fait partie des noyaux bâtis qui composent et caractérisent cette campagne, comme les villages de Choulex, de Presinge et de Jussy. Le tissu villageois est indépendant du tissu urbain, une bande agricole dissocie clairement le village de l'agglomération.

La localité présente un tissu relativement dense, sa compacité traduit un souci d'économie dans l'utilisation du sol, de préservation de l'espace agricole. Le village s'est développé très graduellement jusque dans les années 70, puis très fortement et par à-coups. Longtemps les bâtiments se sont implantés en cherchant une accroche (ancrage) à la rue de Graman qui s'exprime encore aujourd'hui comme l'axe distributif et structurant du village, regroupant l'ensemble des activités.

Depuis la création de la route de Jussy, les nouveaux bâtiments n'ont pas suivi cette logique d'implantation. Ils se sont implantés par lots entre la rue de Graman et la route de Jussy (à l'ouest), et le long des routes perpendiculaires de Cornière et de Presinge (à l'est).

Les hameaux de Cornière et de Pesay sont en zone agricole et ne font l'objet d'aucune ordonnance particulière. Les enjeux étant faibles sur ces secteurs, le plan directeur communal considère ces tissus bâtis comme intégrés au paysage rural.

- le tissu villageois est dissocié du tissu de l'agglomération.
- la rue de Graman est l'axe structurant du village.
- développement graduel, puis densification majeure par à-coups.
- implantation suivant une logique nouvelle (par lots ou le long d'autres voiries) pour les ensembles récents.
- différenciation des limites villageoises est et ouest.

CONSEQUENCES

L'orientation et l'organisation du tissu villageois s'est modifié au cours du temps. Ce dernier présente un développement asymétrique par rapport à la rue de Graman. Historiquement, il existait un "avant" des habitations orienté sur le cheminement central (rue Graman) et un "arrière" avec un potager ou un verger ouvert sur la campagne. En bâtissant peu à peu l'arrière des habitations historiques, la relation entre le village et son contexte agricole s'est modifiée. Le village et la campagne se dissocient, les limites du tissu bâti se différencient: à l'ouest, la limite est de nature très fermée (route de Jussy), à l'est elle offre un potentiel de perméabilité et d'ouverture.



limite est

- limite du bâti
- ||||| rue principale



schéma de synthèse, bâti

PAYSAGE ET VEGETATION

CONSTAT

Le paysage communal est typique de la plaine de la Seymaz. La commune s'étend sur un terrain pratiquement plat, entre deux rivières: le Foron et la Seymaz. Ces deux cours d'eau et leurs cordons boisés cadrent le paysage, et ce cadrage est renforcé dans un deuxième plan par les coteaux de Choulex et d'Annemasse, puis au loin par le Jura, les Voirons et les Alpes.

Les cheminements, les haies, les bocages et le parcellaire sont principalement orientés est-ouest, perpendiculairement aux deux lignes paysagères que dessinent les cours d'eau. Cette orientation historique souligne le fait que ce territoire était relié à la France bien avant d'être rattaché avec Genève.

Les bocages font partie intégrante du paysage. Ils le mettent en perspective en décrivant une succession d'écrans, ils le partitionnent et créent des spatialités variées. Bosquets et haies réduisent l'échelle du plateau agricole et favorisent son appropriation. La végétation propre au village est elle bien différente, très construite et presque citadine. Elle n'entretient que peu de relation avec la végétation du paysage agricole.

La route de Jussy marque l'une des connexions principales de l'agglomération à la campagne, elle est l'une des portes d'entrée dans le paysage agricole. La masse végétale qui l'accompagne aux abords du village s'implante parallèlement aux rivières et compose un écran de protection. Elle empêche la vue sur le paysage du territoire plus qu'elle n'y participe.

- la Seymaz et le Foron définissent les lignes paysagères principales.
- le paysage est cadré, orienté est-ouest.
- la végétation villageoise et celle de l'espace agricole sont dissociées.
- la structure bocagère est conservée.

CONSEQUENCES

Du point de vue de la végétation, le village est en rupture avec le territoire communal. La végétation villageoise est autonome, dissociée d'une logique paysagère territoriale. Elle s'interrompt même parfois afin de "protéger" le village, ce qui renforce l'asymétrie de ce dernier. L'accessibilité des rivières n'est pas favorisée, voire inexistante en ce qui concerne la Seymaz.

Si la géométrie parcellaire et les cheminements sont persistants, la structure bocagère qui les accompagnait est aujourd'hui grandement affaiblie.

Le paysage est orienté par la succession de lignes d'horizon qui définit un cadrage naturel. Il est partitionné par de nombreux écrans végétaux qui confinent ses perspectives.

Référence Projet du Paradis:

section 3, Etat du paysage en 2005, p.23 à 36.



écrans bocagers



schéma de synthèse, paysage et végétation

RESEAUX

CONSTAT

Les voies de communication ont fortement conditionné le développement du territoire communal, tant l'espace agricole que le tissu villageois. Jusque dans les années 70, l'axe historique de la rue de Graman est l'élément structurant principal. Le réseau de cheminements qui relie le Foron et la Seymaz (réseau propre au plateau agricole) s'y connecte. Ces cheminements se sont très peu développés au cours des décennies. D'usage agricole, ils sont également dédiés aux mobilités douces (piétons principalement, car peu ou pas carrossables).

Construite dans les années 70, la route de Jussy modifie grandement le développement et l'orientation de Pufflinge. Elle redéfinit son accessibilité et impose une limite construite à l'est du village. La connexion que cette route définit avec l'agglomération, l'importance de son trafic et sa situation médiane en font un axe structurant à l'échelle du territoire.

La commune de Pufflinge est connectée au réseau des transports publics de l'agglomération. Cette desserte, garantie par une subvention communale, est adaptée au village et à sa population.

- la rue de Graman est l'axe de circulation principal à l'échelle villageoise.
- la route de Jussy est l'axe de circulation principal à l'échelle du territoire.
- la route de Jussy scinde le territoire communal en deux et définit la limite construite ouest du village.
- un important trafic de transit traverse le village.
- le réseau de cheminements est interrompu en de nombreux points.
- les projets régionaux auront un impact sur la commune (MICA, Etoile Annemasse).

CONSEQUENCES

La route de contournement a été créée pour préserver le cœur du village d'un trafic de transit grandissant, mais paradoxalement, elle marque une rupture entre le village et sa campagne, elle nuit à l'unité du territoire communal. Ce dernier est découpé en deux parties qui ne sont plus connectées l'une à l'autre. La route de Jussy apparaît comme un élément structurant à l'échelle du territoire alors que la rue de Graman conserve son caractère structurant à l'échelle du village.

Du point de vue du trafic de transit, la route de Jussy a participé à l'amélioration du réseau routier local. Sa construction a cependant interrompu le réseau de cheminements en de nombreux points, déconnectant Pufflinge des communes voisines (Choulex, Vandoeuvres) au niveau des mobilités douces.



cheminements

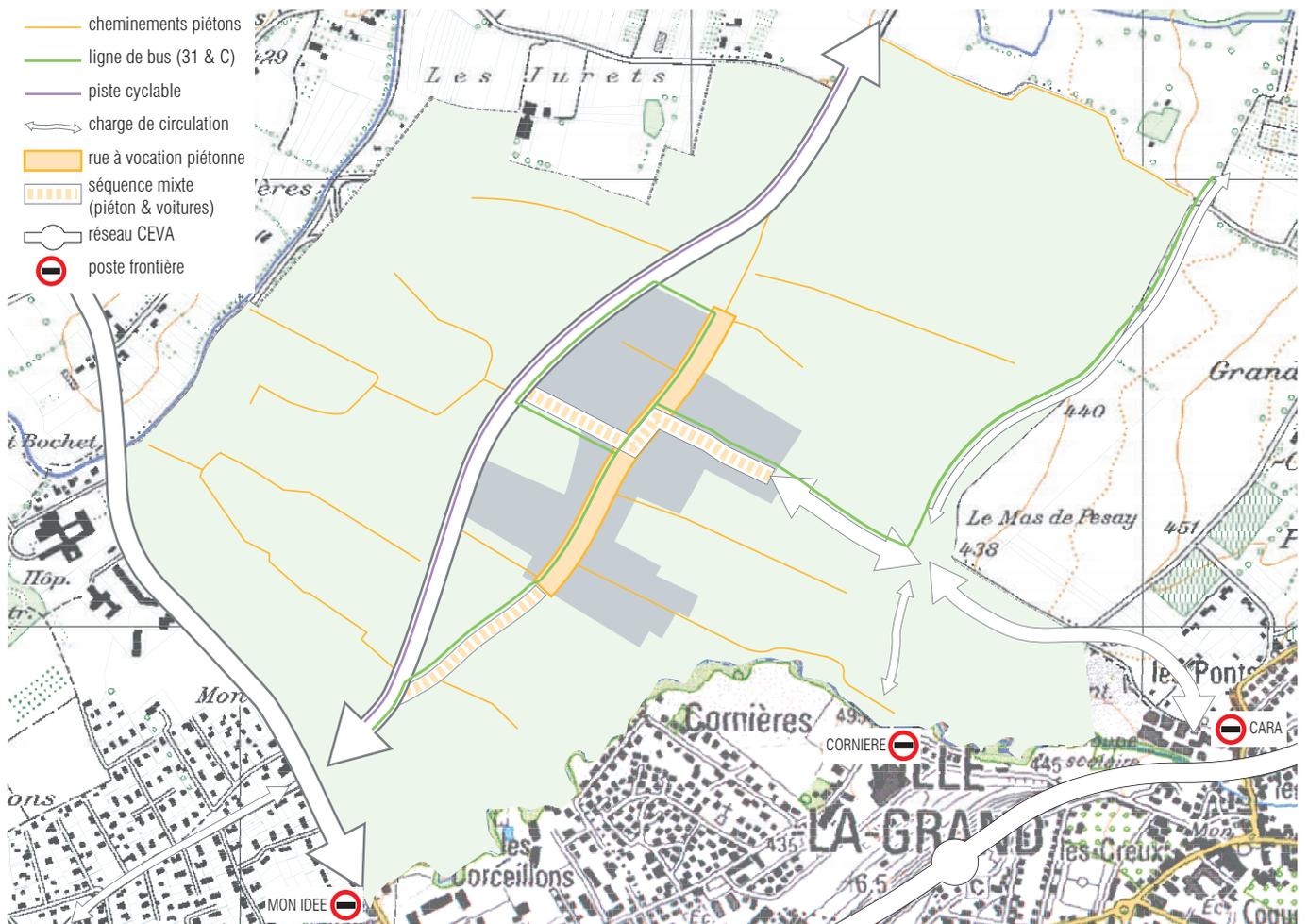


schéma de synthèse, réseaux

SITUATION ENVIRONNEMENTALE

CONSTAT

Le territoire de la commune de Puplinge possède d'indéniables qualités paysagères et écologiques. Malgré le fort développement du village et l'évolution de l'agriculture qu'a connu le siècle dernier, son environnement, son paysage et son patrimoine rural ont globalement été préservés. Ce territoire constitue un environnement de qualité, qui participe à l'échelle cantonale en termes de loisirs, de détente et de production agricole.

La Seymaz, le Foron, les surfaces de compensation et les structures bocagères présentes sur la commune tissent aujourd'hui l'amarce d'un réseau écologique. Sa densité est fragile (discontinuité, manque de substance, qualité variable, vieillissement) et ses connexions au maillage écologique régional sont inégales. Les entités paysagères particulières (ensembles d'intérêt écologique définis par le Projet du Paradis) constituent la structure et les nœuds de ce réseau.

L'eau a une grande importance dans le système écologique du territoire communal, même si sa présence en termes de paysage se réduit aux cordons boisés des deux rivières. La nappe d'eaux souterraines qui circule sous la majeure partie du territoire communal, la Seymaz et le Foron sont intimement liés et participent à la définition de la valeur écologique du lieu.

L'espace agricole de la commune constitue le patrimoine communal majeur de Puplinge. Il intègre encore nombre d'éléments traditionnels du paysage (structure parcellaire ancienne, haies et bocages, vergers) et ceci malgré l'évolution de l'agriculture. Situé en marge de l'agglomération, l'espace agricole communal répond aux besoins d'une population citadine en matière d'espace, de loisirs et de détente.

Le trafic représente la source principale actuelle de nuisances pour l'environnement communal, et ceci au niveau du paysage, de l'air, du bruit et de l'énergie. Il est ici principalement question du trafic de la route de Jussy, qui n'a cessé de croître ces dernières années et qui, au vu des grands projets d'urbanisation voisins, devrait persister dans cette tendance.

- la Seymaz et le Foron sont les entités écologiques et paysagères majeures de la commune de Puplinge.
- l'eau est un élément important dans l'équilibre écologique du territoire communal.
- l'espace agricole communal présente des dimensions historiques et patrimoniales importantes.
- le trafic est la source principale de nuisances.

CONSEQUENCES

Le territoire de Puplinge présente un environnement de qualité, avec un important potentiel paysager et biologique. Le patrimoine (naturel, rural, historique) qu'il constitue participe fortement à la définition de l'identité communale.

L'évolution de l'agriculture, le développement de l'agglomération et celui du village de Puplinge ont induit la transformation de cet environnement, aujourd'hui fragilisé. Cet environnement n'est que peu mis en valeur, que ce soit en termes de ressources ou de patrimoine, et subit les pressions que continuent d'exercer l'extension du tissu construit, la diversification de l'utilisation de l'espace agricole (son ouverture au public), le développement des contextes urbains limitrophes (MICA, Etoile Annemasse, Ville-la-Grand) et les mutations de l'agriculture.

Référence Projet du Paradis:

section 3, Etat du paysage en 2005, p.23 à 36.

OBJECTIFS COMMUNAUX

La synthèse de la lecture du site dégage les éléments qui ont un potentiel par rapport au développement du territoire de la commune de Puplinge. La commune traduit sa position par rapport à ces éléments au travers des objectifs qu'elle fixe pour l'élaboration du plan directeur communal. Ces objectifs s'appuient sur les principales options suivantes:

1. Confirmer l'appartenance de la commune à la campagne et préciser sa position face à l'agglomération.
2. Participer au renforcement de l'entité territoriale qu'est le grand plateau agricole sur lequel se situe la commune.
3. Reconnaître le territoire agricole comme patrimoine communal et comme forte valeur identitaire pour la commune, le préserver et le valoriser. Reconstruire la relation entre village et espace agricole, redéfinir l'accessibilité et l'usage de cet espace.
4. Protéger et revitaliser l'environnement que constitue le territoire puplingeois, en termes paysagers et écologiques.
5. Confirmer l'identité de la commune dont la vocation devient de plus en plus résidentielle, intégrer sa "rurbanité".
6. Préserver qualité de vie et dynamisme social en consolidant le cœur du village de Puplinge. Requalifier son espace public.
7. Prévoir l'évolution démographique et analyser le profil social de la population villageoise afin de définir le développement de la commune en termes d'infrastructures et d'équipements.

